



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CIMSTAR® 35-451  
Code du produit : C29170  
Type de produit : Fluide d'Usinage des Métaux soluble dans l'eau

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Utiliser uniquement comme recommandé dans la fiche technique.  
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans: [www.atiel.org/reach/introduction](http://www.atiel.org/reach/introduction).

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Cimcool Europe B.V.- France br  
ZI la Marinière - 2 Rue Bernard Palissy  
91070 Bondoufle - France  
T +33 (0)164 97 49 00 - F +33 (0)164 97 50 20  
[info\\_cimcool\\_fr@milacron.com](mailto:info_cimcool_fr@milacron.com) - [www.cimcool.net](http://www.cimcool.net)

##### Fabricant

Cimcool Industrial Products BV  
Schiedamsedijk 20  
3134 KK Vlaardingen - The Netherlands  
T + 31 (0)10 4600660 - F + 31 (0)10 4603240  
[SDS@milacron.com](mailto:SDS@milacron.com) - [www.cimcool.net](http://www.cimcool.net)  
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS :  
[SDS@milacron.com](mailto:SDS@milacron.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)14 58 45 45 (BIG, Belgium)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319  
Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non applicable.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

P280 - Porter un équipement de protection du visage, des gants de protection.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Le déversement du produit peut rendre les sols glissants. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note L)	(N° CAS) 64742-52-5 (N° CE) 265-155-0 (N° Index) 649-465-00-7 (N° REACH) 01-2119467170-45	10 - 20	Non classé
2,2'-méthyliminodiéthanol	(N° CAS) 105-59-9 (N° CE) 203-312-7 (N° Index) 603-079-00-5 (N° REACH) 01-2119488970-24	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319
Sebacic acid, compound with 2-aminoethanol (IM)		1 - 5	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT SE 3, H335
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), a-[(9Z)-2-[(1-oxo-9-octadecen-1-yl)amino]ethyl]-w-hydroxy-	(N° CAS) 26027-37-2 (N° CE) 607-851-2	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Undecanedioic Acid, compound with 2-Aminoethanol (IM)		1 - 5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT SE 3, H335
1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	(N° CAS) 3811-73-2 (N° CE) 223-296-5	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=100)

Remarques : Une solution de produit diluée à 15% dans l'eau n'est pas classifiée selon la réglementation (EC) N° 1272/2008[CLP].

IM : Solutions ioniques: l'enregistrement n'est pas nécessaire, l'équilibre chimique acide-base dans une solution aqueuse rentrant dans le critère d'exemption de l'Annexe V du règlement EC n° 1907/2006.

Note L : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 «Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde», Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.  
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Absorber rapidement de grandes quantités de lait, des blancs d'oeufs, des solutions de gélatine ou, à défaut, boire de grandes quantités d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Tout type d'extincteur peut être utilisé pour éteindre un feu (eau, poudre, mousse).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit n'est pas inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Les épandages peuvent être glissants.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'appel d'urgence. Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans le récipient d'origine.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser uniquement comme recommandé dans la fiche technique.

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans:

[www.hse.gov.uk/metalworking](http://www.hse.gov.uk/metalworking),

[www.ukla.org.uk](http://www.ukla.org.uk),

[www.vsi-schmierstoffe.de](http://www.vsi-schmierstoffe.de).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO (64742-52-5)

UE	Huile minérale (brouillards, ACGIH Valeur moyenne d'Exposition, 8 heures): 5 mg/m <sup>3</sup>
----	--

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Pour la plupart des applications, une ventilation normale d'atelier est adéquate. Cependant, lorsque de grandes quantités de brouillard sont générées, la densité des machines est importante ou la ventilation insuffisante, l'utilisation d'écrans de protection ou d'aspirateurs de brouillard est recommandée. Le taux de brouillard doit être conforme à la réglementation locale.

#### Protection des mains:

Suivre le Plan Cimcool de Protection de la Peau. L'utilisation de gants imperméables est recommandée lors de la manipulation du concentré. Type de gants (DIN/EN 374) Nitrile, 0,11 mm; temps minimum de résistance : 480 min. Si cela est jugé nécessaire, les mêmes gants peuvent être utilisés pour le produit dilué. Il convient de considérer les conditions particulières de travail dans lesquelles les gants sont utilisés.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. (EN 166). Il convient de considérer les conditions particulières de travail dans lesquelles les lunettes de sécurité sont utilisées.

#### Protection de la peau et du corps:

Utiliser des équipements de protection individuelle efficaces appropriés aux travaux.

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: douce.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,7 @ 20°C
pH solution	: 9,5 @ 20°C, 5%
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,015
Masse volumique	: 1015 kg/m <sup>3</sup> @ 20°C
Solubilité	: Emulsionnable.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 15 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Les valeurs données sont indicatives et ne constituent pas de spécifications.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale. Voir paragraphe 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

2,2'-méthyliminodéthanol (105-59-9)	
DL50 orale rat	1945 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9,85 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,5 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 6 h)

distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités; < 3% DMSO (64742-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9,7 @ 20°C
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 9,7 @ 20°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CIMSTAR® 35-451	
Viscosité, cinématique	15 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Irritation: sévèrement irritant pour les yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

<b>2,2'-méthyliminodéthanol (105-59-9)</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	230 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	37 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
EC50 96h algae (1)	20 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
<b>1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium (3811-73-2)</b>	
CL50 poisson 1	0,0066 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	0,022 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
ErC50 (algues)	0,46 mg/l
<b>distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités; &lt; 3% DMSO (64742-52-5)</b>	
CL50 poisson 1	5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>CIMSTAR® 35-451</b>	
Persistance et dégradabilité	Ce produit n'est pas lui-même, ou ne contient pas de substances qui sont classées comme PBT ou vPvB.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>CIMSTAR® 35-451</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>2,2'-méthyliminodéthanol (105-59-9)</b>	
Log Pow	-1,08 (at 25 °C)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Si un prétraitement est nécessaire, le cassage chimique de l'émulsion ou l'ultrafiltration peuvent être utilisés.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 12 01 09* - émulsions et solutions d'usinage sans halogènes Ce code est applicable pour le produit livré et non utilisé. Les conditions d'emploi peuvent affecter cette classification; voir la Décision 2000/532/EC et ses amendements.



# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### - Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Seveso Information : Ce produit n'entre pas dans le cadre de la directive Seveso sur les substances dangereuses, et n'est concerné par aucune catégorie de danger.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - mise à jour générale.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration





# CIMSTAR® 35-451

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 24/04/2018

Remplace la fiche: 25/07/2017

Version: 7.0

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

### Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
--------------	------	-------------------

SDS\_CIP

### Avertissement :

Les opinions exprimées ici sont celles de personnes compétentes au sein de Cimcool® Industrial Products BV et de ses fournisseurs. Nous croyons que les informations qui y sont contenues sont à jour à compter de la date d'impression mentionnée dans cette Fiche signalétique de sécurité de produit. Cette Fiche signalétique a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si ce produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette Fiche signalétique ne peuvent pas s'appliquer. Puisque l'utilisation de ces informations et de ces opinions et les conditions et l'utilisation de ces produits ne sont pas sous le contrôle de CIMCOOL® Industrial Products BV, l'utilisateur a l'obligation d'établir les conditions pour une utilisation sécuritaire du produit.